



COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RAPPORT ANNUEL 2005



Le 1^{er} mars 2006

L'hon. Bruce Fitch
Ministre de la Justice et de la Consommation
Boîte postale 6000
Fredericton NB E3B 5H1

Monsieur le ministre,

Conformément à l'article 19.9 de la Loi sur les assurances, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick pour l'année civile 2005. Le rapport contient un survol de nos activités pour l'année ainsi que les états financiers vérifiés pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2005.

Les Néo-Brunswickois peuvent être très fiers du travail accompli par la Commission depuis sa création en 2004. Nous avons réussi à obtenir des économies réelles et substantielles pour les consommateurs d'assurance. En fait, en 2005, le tarif moyen d'assurance pour voitures de tourisme dans la province est passé à 851 \$ grâce au travail assidu de cette commission.

Je voudrais remercier notre président sortant, Lewis Ayles, pour son leadership solide et sa compétence remarquable au cours de son mandat comme président. M. Ayles a quitté la Commission le 31 décembre 2005.

En outre, je désire remercier le vice-président Kevin Duff ainsi que les membres de la Commission, Joanne Cowan-McGuigan, Anna Albert Guimond, Emilien Lebreton, Donald Lusby, Guildard Pelletier, Kathleen Ann Quigg, Richard Tingley et Elsie Wayne pour leurs délibérations consciencieuses au nom des contribuables du Nouveau-Brunswick. Il faut souligner également le travail assidu du personnel de la Commission qui a offert un soutien professionnel et technique hors pair.

Nous envisageons une année 2006 encore plus prometteuse.

Sur ce, monsieur le ministre, veuillez accepter l'expression de mes sentiments respectueux à votre égard.

Le président,

Paul D'Astous

Mercantile Centre
600 - 55 Union Street
Saint John, NB
E2L 5B7
Tel: (506) 643-7710
Fax: (506) 652-5011
Email: info@nbib-canb.org

Édifce Mercantile
600 - 55, rue Union
Saint John (N.-B.)
E2L 5B7
Tél: (506) 643-7710
Télécopieur: (506) 652-5011
Courriel: info@nbib-canb.org

Table des matières:

Mot du président	i
I. Introduction	2
a. Composition de la Commission	2
II. Opérations	3
III. 2005 – Bilan de l’année	3
a. Principales réalisations	3
b. Une approche plus systématique et plus appropriée de déterminer les primes	3
c. Rendement des capitaux propres des sociétés	4
d. Facility Association	5
e. Les demandes déposées en septembre	5
f. Nouveaux tarifs d’assurance automobile pour les consommateurs du Nouveau-Brunswick	6
g. Tarifs de véhicules divers et commerciaux	6
IV. Conclusion	6
Annexe A : Commission des assurances du Nouveau-Brunswick – Résumé des décisions concernant les tarifs 2005	7
Annexe B : Commission des assurances du Nouveau-Brunswick – États financiers vérifiés pour l’exercice financier 2004-2005 (au 31 mars 2005)	14

I. INTRODUCTION

La Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (« CANB » ou « la Commission »), un organisme de réglementation quasi judiciaire, a été établie en 2004 par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

La CANB s'occupe uniquement de questions d'assurance, et son mandat est de faire en sorte que les tarifs pour voitures de tourisme, véhicules commerciaux et véhicules divers dans la province soient justes et raisonnables.

Le présent rapport met en lumière des activités et les réalisations accomplies au cours de l'année civile 2005, la première année civile d'exploitation de la Commission. (Les opérations ont débuté officiellement le 15 octobre 2004.) En vertu de la législation, la CANB a l'obligation de rendre compte des activités de l'année précédente auprès du ministre de la Justice au plus tard le 1^{er} mars.

Tel qu'imposé par la Loi sur les assurances, les coûts d'exploitation de la CANB sont imputés à l'industrie de l'assurance par le biais d'évaluations annuelles.

a. Composition de la Commission

Durant 2005, la CANB se composait des 11 membres suivants :

Nom (par ordre alphabétique)	Emplacement	Titre
Hon. Lewis Ayles	Fredericton	Président
Joanne Cowan-McGuigan	Rothsay	Membre
Paul D'Astous	Moncton	Vice-président
C. Kevin Duff	Grand Bay-Westfield	Membre
Anna Guimond	Edmundston	Membre
Emilien LeBreton	Néguac	Membre
Don Lusby	Moncton	Membre
Guildard Pelletier	St-Léonard	Membre
Kathleen Ann Quigg	Bathurst	Membre
Richard Tingley	Fredericton	Membre
Elsie Wayne	Saint John	Membre

La Commission au complet s'est réunie à trois reprises en 2005 : une fois pour son assemblée annuelle; une autre fois afin de déterminer les tarifs de voiture de tourisme et une autre fois afin de réviser ses décisions concernant les dépôts de demandes pour voitures de tourisme et ceux de la Facility Association. Le reste du temps, des panels individuels composés de membres de la Commission se sont réunis sur une base régulière afin d'examiner diverses demandes.

Le nombre de membres formant la Commission est demeuré inchangé au cours de 2005 jusqu'au départ à la retraite du président Lewis Ayles, qui a quitté la CANB le 31 décembre 2005. Par la suite, le ministre de la Justice a nommé Paul D'Astous et C. Kevin Duff aux postes de président et vice-président, respectivement, à compter du 1^{er} janvier 2006.

II. OPÉRATIONS

La CANB maintient un bureau à Saint John où elle a employé cinq personnes à plein temps en 2005.

En 2005, la Commission a examiné 128 dépôts de demandes pour voitures de tourisme, véhicules commerciaux et véhicules divers.

Afin de mieux communiquer avec les consommateurs d'assurance et les différents intervenants, y compris l'industrie, en 2005, la CANB a conçu et mis en service un site Web bilingue dont l'adresse est www.nbib-canb.org.

Le site Web contient un survol de la Commission, les textes complets de toutes les décisions et communiqués de presse, la liste des membres ainsi que les coordonnées de la Commission.

La CANB a émis trois communiqués en 2005 :

- La Commission des assurances du N.-B. ordonne une réduction des tarifs (23 juin)
- La Commission des assurances du N.-B. refuse le coût du capital à la Facility Association (27 juillet)
- La prime moyenne d'automobile proposée sera de 851,00 \$ (3 novembre)

III. BILAN DE L'ANNÉE 2005

a. Principales réalisations

- Réductions de tarifs d'assurance automobile pour les Néo-Brunswickois
- On s'attend à ce que les demandes déposées en 2005 réduisent la prime globale combinée pour 2006 à 851,00 \$, soit une réduction de 11,3 p. 100.
- Écarts de tarifs par territoire réduits
- Restructuration du processus d'approbation au Nouveau-Brunswick
- S'assurer que les dépôts de tarifs ont été basés sur l'expérience et le volume d'affaires au Nouveau-Brunswick

b. Une approche plus systématique et plus appropriée de déterminer les primes

En janvier 2005, la CANB a émis des directives aux compagnies d'assurance automobile faisant affaire au Nouveau-Brunswick. En résultat, tous les tarifs proposés ont été déposés et examinés en même temps en utilisant les mêmes directives.

Ces nouvelles directives donnent un aperçu global de l'expérience des compagnies basé sur leur volume d'affaires actuel au Nouveau-Brunswick. En outre, la Commission a été en mesure de repérer tout manque de cohérence ou incongruité dans l'application des tarifs du fait qu'elle les examinait tous en même temps.

Le processus s'est avéré la solution néo-brunswickoise par excellence en matière de tarifs d'assurance automobile plus équitables pour les consommateurs, solution qui a mené à des résultats positifs. Par exemple, la Commission a exigé que les compagnies prennent

en compte l'impact total de la réforme de délit civil. En outre, de manière empirique, pour les dépôts de demandes en 2005, au minimum 50 p. 100 des indications de tarifs devaient être basées sur l'année de survenance 2004 avec pas plus de 30 p. 100 des indications provenant de l'expérience de 2003 et pas plus de 20 p. 100 provenant de 2002.

L'objectif prioritaire de la Commission était de s'assurer que les tarifs facturés aux consommateurs du Nouveau-Brunswick étaient basés sur des faits et une réalité récents (et pertinents) – et que toutes les compagnies établissent leurs tarifs en se basant sur les mêmes informations et les mêmes critères. La Commission estime que de cette manière, les consommateurs de la province sont assurés d'équité et d'uniformité ; ainsi, la Commission est en mesure d'évaluer adéquatement l'information présentée afin d'établir des tarifs raisonnables pour toutes les parties intéressées.

c. Rendement des capitaux propres des sociétés

Très tôt au début de 2005, les compagnies canadiennes d'assurance ont annoncé des profits de 4,2 milliards \$. Naturellement, l'annonce a provoqué de la consternation chez les consommateurs qui avaient entendu dire depuis plusieurs mois que les tarifs devaient être augmentés pour que les compagnies n'encourent pas des conséquences financières sérieuses. Le tollé des consommateurs a été général.

La CANB a décidé de prendre des mesures au sujet de cette injustice perçue par les consommateurs. La Commission a tenu une audience publique à Saint John les 27, 28 et 29 juin afin de demander « quel serait le rendement approprié des capitaux propres pour les compagnies d'assurance automobile faisant affaire au Nouveau-Brunswick »? L'intention initiale de la Commission était d'établir un maximum de rendement des capitaux propres d'application générale que les compagnies pourraient décomposer en facteurs lorsqu'elles établissent leurs propositions de tarifs.

Durant l'audience de trois jours, intervenants et présentateurs ont fait des présentations soit orales soit écrites. Les intervenants et les présentateurs incluaient des représentants de :

- Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance
- Compagnie d'Assurance Générale Co-operators
- Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada
- Facility Association
- Bureau d'assurance du Canada
- ING Compagnie d'assurance du Canada
- Commission des assurances du Nouveau-Brunswick – (témoin expert indépendant)
- Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances pour le Nouveau-Brunswick
- Province du Nouveau-Brunswick
- TD Meloche Monnex

Suite à l'audience, la Commission a décidé à l'unanimité de n'abdiquer pas sa responsabilité en créant une plage ou un taux fixe de rendement des capitaux propres. À la place, la Commission examinera le taux de rendement des capitaux propres de chaque demande et décidera quel sera le taux en s'appuyant sur l'établissement d'un critère de « taux justes et raisonnables » pour les détenteurs de polices du Nouveau-Brunswick.

d. Facility Association

L'audience publique de juin a, en outre, examiné la question de savoir « si les tarifs pour les entreprises gérées par la Facility Association devraient inclure un recouvrement du 'coût du capital' »? Dans l'affirmative, qu'est-ce qui serait considéré comme un taux de retour adéquat pour recouvrer ce coût du capital ?

La Facility Association est un organisme appartenant à toutes les compagnies d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. La FA nomme un nombre limité de membres en tant qu'assureurs nominaux pour la conduite de ses affaires. Elle est l'assureur de dernier recours de la province.

En janvier 2005, conformément à la législation afférente, la FA a fait état de sa demande de tarification. En partie de cette demande, elle requérait un coût du capital de 12 p. 100.

Il s'agissait de la première demande au cours de laquelle la FA demandait un coût du capital au Nouveau-Brunswick. Étant donné que la FA est sans but lucratif par obligation (en vertu de la loi), la Commission a décidé qu'il était approprié de tenir une audience publique afin d'examiner toute information pertinente avant de prendre une décision finale sur la requête de l'Association.

Suite aux présentations de la Facility Association et des intervenants, les membres de la Commission ont délibéré sur la question. La Commission a décidé à l'unanimité que la FA ne lui avait pas fourni de preuves suffisantes pour que celle-ci conclue que l'Association devrait recevoir quelque coût que ce soit sur son « soi-disant capital ».

e. Les demandes déposées en septembre

Le 15 septembre 2005 a été une date importante dans la courte histoire de la Commission – la première date limite pour le dépôt simultané des propositions de tarifs de toutes les compagnies d'assurance automobile du Nouveau-Brunswick.

On ne peut sous-estimer l'impact d'une date d'échéance de dépôt simultanée.

La Commission a vu de nombreux avantages à cette nouvelle approche. Elle avait maintenant la capacité de :

- s'assurer que la Commission soit capable d'examiner et de comparer l'historique de chaque compagnie et ses activités commerciales courantes au Nouveau-Brunswick, en d'autres mots, le niveau de risque assumé, un facteur clé dans la détermination des tarifs ;
- s'assurer que toutes les compagnies prenaient en compte le plein impact de la réforme du délit civil concernant les plafonds de règlement pour les blessures des tissus mous au moment du développement des tarifs proposés ;
- s'assurer que les consommateurs de toutes les régions de la province seraient traités avec équité en se fondant sur les activités et les investissements récents de la compagnie.

Sur réception des propositions de tarifs, la Commission a eu le plaisir de constater que les compagnies avaient pris en compte l'impact de la réforme de délit civil, ainsi qu'elle leur avait demandé de le faire.

On notera qu'avant l'audience de septembre, la Commission avait fait appel aux conseils professionnels de PricewaterhouseCoopers (PwC) afin de savoir où celle-ci estimait que les tarifs d'assurance devraient se situer en 2006. Lorsque l'audience de septembre a eu lieu, l'expertise de PwC a été prise en considération au moment de réviser les demandes déposées.

f. Nouveaux tarifs d'assurance automobile pour les consommateurs du Nouveau-Brunswick

Le 3 novembre 2005, la CANB a émis 39 décisions à propos de compagnies souscrivant de l'assurance pour voitures de tourisme au Nouveau-Brunswick. Pour celles souscrivant des polices d'assurance automobile à risque usuel dans la province, la moyenne globale de prime proposée pour 2006 serait de 851 \$, une diminution de 11,3 p. 100 par rapport à la prime moyenne de 2005.

g. Tarifs de véhicules divers et commerciaux

Une fois les dépôts de demande pour voitures de tourisme complétés, on a demandé aux compagnies souscrivant des polices pour véhicules commerciaux et véhicules divers de déposer leurs tarifs avant le 15 octobre. Les types de véhicules inclus dans ces demandes comprenaient taxis, véhicules de livraison, véhicules tous terrains, autocars, caravanes motorisées, semi-remorques, etc.

On notera que ce ne sont pas toutes les compagnies qui souscrivent à la fois des polices de voitures de tourisme et des polices de véhicules commerciaux/divers.

IV. CONCLUSION

Les membres de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick sont très fiers du travail accompli en 2005. Ce sont les consommateurs ordinaires de tous les coins du Nouveau-Brunswick qui en ont profité. Les tarifs sont plus bas.

Les compagnies d'assurance en ont également bénéficié, car la CANB a apporté de la cohérence, de l'équité, de la prévisibilité et de l'opportunité à l'application des tarifs et au processus d'approbation.

En ayant un organisme de réglementation consacré uniquement à leurs besoins et leurs activités, nous croyons qu'à la fois les consommateurs et les compagnies continueront de bénéficier à long terme du travail assidu et de la conscience professionnelle des membres de la CANB.

Annexe A

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick • Résumé des décisions de tarifs 2005

Compagnie	Classification(s)	Date(s) de(s) décision(s). Les dates ci-dessous reflètent le moment de la décision et non de l'entrée en vigueur du nouveau tarif. Les dates d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs varient selon les décisions.	Changement(s) moyen(s) Ces changements sont uniquement des moyennes et ne prennent pas en compte les circonstances et/ou les polices individuelles.
Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance	Voitures de tourisme	27-28 septembre 2005	-5,5 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers	1) 21 févr. 2005 2) 9 nov. 2005	a) Véhicules tous terrains : -0,24 % b) Voitures de famille et remorques utilitaires : +14,8 % c) Motocyclettes : -0,22 % d) Motoneiges : +0,37 % a) Véhicules tous terrains : +12,78 % b) Voitures de famille et remorques utilitaires : -3,34 % c) Motocyclettes : -0,60 % d) Motoneiges : -0,10 %
Les Assurances Ascentus Ltée	Voitures de tourisme	1) 11 avril 2005 2) 27-28 sept. 2005	Aucun changement. -3.8 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers		
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Voitures de tourisme	Sept. 27-28, 2005	-4.5 %
	Véhicules commerciaux	Nov. 9, 2005	+2.0 %
	Véhicules divers	Nov. 9, 2005	a) Camions interurbains : 0,0 %
Assurance AXA (Canada)	Voitures de tourisme	1) 8 août 2005 2) 27-28 sept. 2005	-0.7 % -8.8 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers		
CAA Insurance Company (Ontario)	Voitures de tourisme	27-28 sept. 2005	-15.0 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers		
La Citadelle Compagnie d'Assurance Générales	Voitures de tourisme	27-28 sept. 2005	-17.95 %
	Véhicules commerciaux	9 nov. 2005	+2.74 %
	Véhicules divers		
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Voitures de tourisme	27-28 sept. 2005	-9.3 %
	Véhicules commerciaux	9 nov. 2005	-2.1 %
	Véhicules divers	9 nov. 2005	a) Véhicules tous terrains : +2,3 % b) Motocyclettes : -0,4 % c) Véhicules d'hiver : +13,9 %
Compagnie d'Assurance Coseco	Voitures de tourisme	1) 11 avr. 2005 2) 27-28 sept. 2005	-0.3 % -25.4 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers	9 nov. 2005	a) Véhicules tous terrains : 0,0 % b) Tentes-roulottes : 0,0 % c) Cyclomoteurs : 0,0 % d) Motocyclettes : 0,0 % e) Autocaravanes : -27,9 % f) Véhicules d'hiver : 0,0 % g) Remorques : 0,0 % h) Remorques utilitaires : 0,0 %

La Compagnie d'Assurance Générale Cumis	Voitures de tourisme	1) 25 avr. 2005 2) 27-28 sept. 2005	+0.3 % -21.37 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers	9 nov. 2005	a) Véhicules d'hiver : -51,3 % b) Caravanes et tentes roulottes : +435,1 %
La Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada	Voitures de tourisme	27-28 sept. 2005	-13.6 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers	21 févr. 2005	a) Véhicules tous terrains : 0,0 % b) Voitures anciennes : 0,0 % c) Motocyclettes : 0,0 % d) Autocaravanes : 0,0 % f) Véhicules d'hiver : 0,0 % f) Remorques : 0,0 %
Échelon Compagnie d'Assurances Générale	Voitures de tourisme	27-28 sept. 2005	-18.28 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers		
Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance	Voitures de tourisme	1) 31 mars 2005 2) 25 avril 2005 3) 27-28 sept. 2005	-10.4 % -0.1 % -4.9 %
	Véhicules commerciaux	9 nov. 2005	0.0 %
	Véhicules divers	1) 11 avr. 2005 2) 9 nov. 2005	a) Véhicules tous terrains : +0,2 % b) Voitures anciennes et classiques : -0,1 % c) Cyclomoteurs : +1,4 % d) Motocyclettes : 0,0 % e) Autocaravanes : -0,3 % f) Remorques personnelles : +2,6 % g) Motoneiges : 0,0 % a) Véhicules tous terrains : 0,0 % b) Voitures anciennes et classiques : 0,0 % c) Cyclomoteurs : 0,0 % d) Motocyclettes : 0,0 % e) Autocaravanes : 0,0 % f) Remorques personnelles : 0,0 % g) Véhicules d'hiver : 0,0 %
Compagnie d'Assurance Elite	Voitures de tourisme	27-28 sept. 2005	-2.8 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers	9 nov. 2005	a) Voitures anciennes et classiques : 0,0 % b) Autocaravanes : 0,0 % c) Remorques attachées à une voiture antique ou classique : 0,0 % d) Remorques attachées à une autocaravane : 0,0 %
Facility Association	Voitures de tourisme	9 nov. 2005	-5.0 %
	Véhicules commerciaux	8 déc. 2005	+13.8 %
	Véhicules divers		
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	Voitures de tourisme	27-28 sept. 2005	-7.26 %
	Véhicules commerciaux	9 nov. 2005	-0.1 %
	Véhicules divers	9 nov. 2005	a) Véhicules tous terrains : 0,0 % b) Autocaravanes : 0,0 % c) Motoneiges : 0,0 % d) Remorques : 0,0 %

La Fédération Compagnie d'Assurances du Canada	Voitures de tourisme	1) 31 mars 2005 2) 25 avril 2005 3) 27-28 sept. 2005	-11.5 % -3.0 % -5.3 %
	Véhicules commerciaux	1) 21 févr. 2005 2) 9 nov. 2005	+4.3 % 0.0 %
	Véhicules divers	1) 11 avr. 2005 2) 9 nov. 2005	a) Véhicules tous terrains : +0,9 % b) Voitures anciennes et classiques : -1,3 % c) Cyclomoteurs : +3,3 % d) Motocyclettes : 0,0 % e) Autocaravanes : +1,7 % f) Remorques personnelles : +7,1 % g) Motoneiges : +0,1 % a) Véhicules tous terrains : 0,0 % b) Voitures anciennes et classiques : 0,0 % c) Cyclomoteurs/motocyclettes : 0,0 % d) Autocaravanes : 0,0 % e) Remorques personnelles : 0,0 % f) Véhicules d'hiver : 0,0 %
IAO Actuarial Consulting Services Inc.	Voitures de tourisme	27-28 sept. 2005	-12.84 %
	Véhicules commerciaux	27-28 sept. 2005	-6.24 %
	Véhicules divers		
Compagnie d'Assurance ING du Canada	Voitures de tourisme	27-28 sept. 2005	-7.1 %
	Véhicules commerciaux	9 nov. 2005	-7.0 %
	Véhicules divers	9 nov. 2005	a) Véhicules tous terrains : 0,0 % b) Ambulances : 0,0 % c) Véhicules antiques et classiques : 0,0 % d) Véhicules interurbains : 0,0 % e) Cyclomoteurs/motocyclettes : 0,0 % f) Autocaravanes : 0,0 % g) Autocars privés : 0,0 % h) Autobus scolaires : 0,0 % f) Véhicules d'hiver : 0,0 % j) Taxis : 0,0 % k) Caravanes et tentes-roulottes : 0,0 %
ING Novex Compagnie d'Assurance du Canada	Voitures de tourisme	27-28 sept. 2005	-6.4 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers	9 nov. 2005	a) Véhicules tous terrains : 0,0 % b) Véhicules antiques et classiques : 0,0 % c) Cyclomoteurs/motocyclettes : 0,0 % d) Autocaravanes : 0,0 % e) Véhicules d'hiver : 0,0 %
Insurance Company of Prince Edward Island	Voitures de tourisme		
	Véhicules commerciaux	27-28 sept. 2005 9 nov. 2005	-4.87 % -4.87 %
	Véhicules divers		
Kingsway General Insurance Company	Voitures de tourisme		
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers	8 déc. 2005	a) Motocyclettes : Nouveau tarifs pour la première fois.
Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Lombard	Voitures de tourisme	27-28 sept. 2005	-5.1 %
	Véhicules commerciaux	1) 21 févr. 2005 2) 9 nov. 2005	+0.2 % +2.44 %
	Véhicules divers	21 févr. 2005	a) Véhicules interurbains : -7,7 % b) Autocaravanes : -8,1 % c) Véhicules publics : +35,5 %

Compagnie d'Assurance Lombard	Voitures de tourisme	27-28 sept. 2005	-4.8 %
	Véhicules commerciaux	21 févr. 2005	0.0 %
	Véhicules divers	21 févr. 2005	a) Véhicules interurbains : 0,0 % b) Autocaravanes : 0,0 % c) Véhicules publics : 0,0 %
Markel Compagnie d'Assurance du Canada	Voitures de tourisme		
	Véhicules commerciaux	9 nov. 2005	-0.3 %
	Véhicules divers	9 nov. 2005	a) Camions interurbains : -1,3 % b) Caravanes et tentes roulottes : -6,1 %
Pafco, Compagnie D'Assurance	Voitures de tourisme	27-28 sept. 2005	-2.63 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers		
Pembridge Compagnie d'Assurance	Voitures de tourisme	27-28 sept. 2005	0.0 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers	1) 21 févr. 2005 2) Nov. 9, 2005	a) Voitures de famille et remorques utilitaires : +124,96 % b) Motoneiges : -0,32 % a) Véhicules tous terrains : -20,60 % b) Motocyclettes : -0,50 % c) Motoneiges : -1,17 % d) Remorques : -23,10 %
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Voitures de tourisme	27-28 sept. 2005	-8.7 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers	9 nov. 2005	a) Véhicules tous terrains : 0,0 % b) Cyclomoteurs : 0,0 % c) Motocyclettes : 0,0 % d) Autocaravanes : 0,0 % e) Véhicules d'hiver : 0,0 % f) Remorques : 0,0 %
Perth, Compagnie d'Assurance	Voitures de tourisme	1) 25 avr. 2005 2) 27-28 sept. 2005	-0.9 % -3.2 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers	1) 11 avr. 2005 2) 9 nov. 2005	a) Véhicules tous terrains : +0,2 % b) Voitures anciennes et classiques : -0,1 % c) Cyclomoteurs : +1,4 % d) Motocyclettes : 0,0 % e) Autocaravanes : -0,3 % f) Remorques personnelles : +2,6 % g) Motoneiges : 0,0 %
The Portage la Prairie Mutual Insurance Company	Voitures de tourisme	27-28 sept. 2005	-5.8 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers	9 nov. 2005	+3.7 %
Primum Compagnie d'Assurance	Voitures de tourisme	27-28 sept. 2005	-6.50 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers	9 nov. 2005	a) Véhicules tous terrains : +15,0 % b) Motocyclettes : 0,0 % d) Autocaravanes : 0,0 % e) Véhicules d'hiver : +14,0 % f) Caravanes et tentes-roulottes : 0,0 %

Compagnie d'Assurance Générale RBC	Voitures de tourisme	27-28 sept. 2005	-14.16 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers	9 nov. 2005	a) Véhicules tous terrains : +20,27 % b) Motocyclettes/cyclomoteurs : +0,1 % d) Autocaravanes : +5,90 % e) Véhicules d'hiver : +19,61 % f) Caravanes et tentes-roulottes : 0,0 %
Royal & Sun Alliance du Canada, Société d'Assurances	Voitures de tourisme	27-28 sept. 2005	-3.0 %
	Véhicules commerciaux	1) 25 avr. 2005 2) 9 nov. 2005	-3.6 % -7.6 %
	Véhicules divers	9 nov. 2005	a) Camions interurbains : 0,0 %
Scottish & York Insurance Company Limited	Voitures de tourisme	27-28 sept. 2005	-4.5 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers		
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Voitures de tourisme	27-28 sept. 2005	-12.0 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers	9 nov. 2005	a) Véhicules tous terrains : +12,0 % b) Motocyclettes : +0,1 % c) Véhicules d'hiver : +15,0 % d) Caravanes et tentes-roulottes : 0,0 %
State Farm Mutual Automobiles Insurance Company	Voitures de tourisme	Plan A : 1) 27-28 sept. 2005 2) 1er juin 2005	-6.7% Augmentation de l'escompte multibranches pour les propriétaires occupants et propriétaires de ferme/ranch admissibles à 14 %
		11 avril 2005	-1.8%
		Plan B : 27-28 sept. 2005 1er juin 2005	-3.1% Augmentation de l'escompte multibranches pour les propriétaires occupants et propriétaires de ferme/ranch admissibles à 14 %
	Véhicules commerciaux	11 avril 2005	-1.5%
		Plan A: 1) 21 févr. 2005 2) 9 nov. 2005	+0.1% -0.3%
	Véhicules divers	Plan B: 1) 21 févr. 2005 2) 9 nov. 2005	+2.3% +0.6%
Plan A: 21 févr. 2005		a) Véhicules tous terrains : +0,5 % b) Voitures anciennes et classiques : -2,2 % c) Chariots des dunes : 0,0 % d) Tracteurs type agricole : +0,1 % e) Voiturettes de golf : -0,2 % f) Mini-motos -0,1 % g) Motocyclettes : -0,8 % h) Autocaravanes : -0,2 % i) Autobus scolaire : +0,4 % j) Motoneiges : +0,1 % k) Motos tout terrain : +0,1 %	
	Plan B: 21 févr. 2005	a) Véhicules tous terrains : +0,4 % b) Voitures anciennes et classiques : -0,7 % c) Chariots des dunes : 0,0 % d) Tracteurs type agricole : +2,3 % e) voiturettes de golf : 0,0 % f) Mini-motos 0,0 % g) Motocyclettes : -1,1 % h) Autocaravanes : -0,2 % i) Motoneiges : -0,3 % j) Motos tout terrain : +0,7 %	

Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Voitures de tourisme	27-28 sept. 2005	-6.5 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers	9 nov. 2005	a) Véhicules tous terrains : 0,0 % b) Motocyclettes : +0,1 % c) Véhicules d'hiver : 0,0 % d) Caravanes et tentes-roulottes : 0,0 %
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Voitures de tourisme	27-28 sept. 2005	-5.1 %
	Véhicules commerciaux	1) 21 févr. 2005 2) 9 nov. 2005	0.0 % +2.44 %
	Véhicules divers	21 févr. 2005	a) Véhicules interurbains : 0,0 % b) Autocaravanes : -8,1 % c) Véhicules publics : 0,0 %
Compagnie d'Assurance Traders Générale	Voitures de tourisme	27-28 sept. 2005	-4.6 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers		
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Voitures de tourisme	1) 31 mars 2005 2) 27-28 sept. 2005	-3.4 % -7.8 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers	1) 31 mars 2005 2) 27-28 sept. 2005	a) Véhicules tous terrains : +0,3 % b) Motocyclettes : -0,4 % c) Autocaravanes : +6,2 % d) Motoneiges : 0,0 % e) Remorques : 0,0 % a) Véhicules tous terrains : 0,0 % b) Véhicules antiques et classiques : 0,0 % b) Cyclomoteurs/motocyclettes : 0,0 % c) Autocaravanes : 0,0 % d) Véhicules d'hiver : 0,0 % e) Caravanes et tentes-roulottes : 0,0 %
Unifund Compagnie d'Assurance	Voitures de tourisme	1) 21 févr. 2005 2) 9 nov. 2005	0.0 % -5.8 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers		
United General Insurance Corporation	Voitures de tourisme	1) 23 juin 2005 2) 9 nov. 2005	-24.6 % -5.8 %
	Véhicules commerciaux	9 nov. 2005	-5.7 %
	Véhicules divers	9 nov. 2005	a) Véhicules tous terrains : 0,0 % b) Motocyclettes : 0,0 % c) Motoneiges : 0,0 %
Waterloo, Compagnie d'Assurance	Voitures de tourisme	1) 25 avr. 2005 2) 27-28 sept. 2005	-0.1 % -4.0 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers	1) 11 avr. 2005 2) 9 nov. 2005	a) Véhicules tous terrains : +0,2 % b) Voitures anciennes et classiques : 0,0 % c) Motocyclettes : -1,5 % d) Autocaravanes : 0,0 % e) Remorques personnelles : +7,8 % f) Motoneiges : 0,0 % a) Véhicules tous terrains : 0,0 % b) Voitures anciennes et classiques : 0,0 % c) Motocyclettes : 0,0 % d) Autocaravanes : 0,0 % e) Remorques personnelles : +7,8 % f) Motoneiges : 0,0 %

The Wawanesa Mutual Insurance Company	Voitures de tourisme	1) 25 avr. 2005 2) 27-28 sept. 2005	+1.73 % -6.46 %
	Véhicules commerciaux	9 nov. 2005	+6.7 %
	Véhicules divers	1) 14 juil. 2005 2) 9 nov. 2005	a) Motocyclettes : -6,7 % a) Véhicules tous terrains : +9,15 % b) Motocyclettes : +7,51 % c) Motoneiges : +2,72 % d) Remorques : +8,51 %
Compagnie d'Assurance Zenith	Voitures de tourisme	1) 8 août 2005 2) 27-28 sept. 2005	-4.7 % 0.0 %
	Véhicules commerciaux		
	Véhicules divers	21 févr. 2005	a) Autocaravanes : -4,2 %

Veillez prendre note : on trouvera le texte complet et les modalités de chaque décision sur le site Web de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick à www.nbib-canb.org.

Annexe B

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick
États financiers vérifiés de l'exercice financier 2004-2005
(au 31 mars 2005)

Peter G. Gaulton Professional Corporation
Comptable agréé
74 rue Adelaïde
Saint-Jean (N.-B.) E2K 1W5

Bureau: (506) 634-7393
Maison: (506) 634-7609

Télec.: (506) 652-8618
Courriel: gaultonp@nbnet.nb.ca

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick,

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2005 ainsi que l'état des résultats d'exploitation et des surplus et l'état de la situation financière pour la période terminée. L'états financiers est sous la responsabilité de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur ma vérification.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que ma vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. Une vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes faites par la Commission, ainsi qu'une appréciation de la présentation dans l'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de ses activités pour la période terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Saint John, NB
20 juin 2005



Comptable agréé

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick
État de la situation financière
pour la période terminée 31 mars, 2005

2005

Actif

À court terme:

Encaisse	1,020,189 \$
CPG Banque Scotia (1 an encaissable; 2,5 %)	600,000
Comptes débiteurs	5,376
Taxe de vente harmonisée récupérable	45,193
Charges payées d'avance	1,800
	<u>1,672,558</u>

Immobilisations (note 3)

129,007

Moins: amortissement cumulé

(24,242)

104,765

1,777,323 \$

Passif

À court terme:

Comptes créditeurs et charges à payer	52,429 \$
Déductions des employés à payer	17,542
Prêt de la province du N.-B. à payer (note 4)	500,000
Obligation de location-acquisition-portion courante (note 5)	6,076
Évaluations reportées	1,190,187
	<u>1,766,234</u>

À long terme:

Obligation de location-acquisition (note 5)

11,089

Surplus

-

1,777,323 \$

Engagement (note 6)

Approuvé par la Commission:



Président



Vice-président

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick
État des résultats d'exploitation et des surplus
pour la période le 1 octobre, 2004 au 31 mars, 2005

2005

Rentrées de fonds

Évaluations	617,710 \$
Intérêts créditeurs	2,671
	<u>620,381</u>

Débours

Salaires et avantages sociaux	208,040
Intérêt et frais bancaires	1,050
Frais de déplacement	28,544
Publicité	5,501
Indemnités journalières	24,750
Allocations	22,500
Services d'actuariat	231,969
Location	26,900
Amortissement de l'exercice	24,242
Frais de bureau	2,529
Services professionnels	22,525
Formation	5,974
Services architecturaux	5,029
Téléphone	4,356
Biens de location	5,973
Adhésions	370
Divers	129
	<u>620,381</u>
Excédent des rentrées sur les débours, représentant un surplus à la fin de l'exercice	<u>NIL \$</u>

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick
État de l'évolution de la situation financière
pour la période le 1 octobre, 2004 au 31 mars, 2005

2005

Flux de trésorerie provenant de (utilisé au cours de):

Opérations

Excédent des rentrées sur les débours	NIL-\$
Élément ne comportant pas une charge décaissée	
Amortissement de l'exercice	24,242
	<u>24,242</u>
Baisse (hausse) des comptes débiteurs	(5,376)
Baisse (hausse) de TVH récupérable	(45,193)
Baisse (hausse) des charges payées d'avance	(1,800)
Hausse (baisse) des comptes créditeurs	52,429
Hausse (baisse) des déductions des employés à payer	17,542
Hausse (baisse) de l'obligation de location-acquisition	17,165
Hausse (baisse) du prêt exigible	500,000
Hausse (baisse) du produit comptabilisé d'avance	1,190,187
	<u>1,749,196</u>

Activités d'investissement

Achat d'immobilisations	(129,007)
Achat de CPG de la Banque Scotia	(600,000)
	<u>(729,007)</u>

**Accroissement de l'encaisse en cours d'exercice,
encaisse à la fin de l'exercice**

1,020,189 \$

Intérêt payé au cours de l'exercice

851 \$

Voir les notes accompagnant les états financiers

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick
Notes accompagnant les états financiers
pour la période le 1 octobre, 2004 au 31 mars, 2005

1. But de l'organisme

commencé à assumer ses responsabilités à l'égard des compagnies offrant de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Les opérations de la Commission ont débuté le 1 octobre, 2004.

La commission est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(d) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

(a) Méthode comptable:

La corporation suit la méthode du report pour les rentrées de fonds. Les rentrées de fonds affectés sont considérées comme revenu pour l'exercice durant lequel les dépenses afférentes sont imputables. Les rentrées de fonds non affectés sont considérées comme un revenu lorsqu'elles sont encaissées ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que l'encaissement soit raisonnablement assuré.

(b) Immobilisations:

Les immobilisations sont inscrites à leur coût historique. L'amortissement est calculé en ligne droite sur 5 ans sur tous les actifs sauf pour l'équipement à contrat de location-acquisition. L'équipement à contrat de location-acquisition est amorti sur une base annuelle d'un montant égal au principal des remboursements de la dette à long terme.

3. Immobilisations

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel informatique	44,922 \$	8,984 \$	35,938 \$
Logiciels	1,030	206	824
Équipement à contrat de location-acquisition	19,508	2,342	17,166
Véhicules	22,043	4,409	17,634
Mobilier et agencements	41,504	8,301	33,203
	<u>129,007 \$</u>	<u>24,242 \$</u>	<u>104,765 \$</u>

4. Prêt exigible de la province du N.-B.

La Commission a reçu un crédit de fonds de roulement de la province du Nouveau-Brunswick. Le prêt est sans garantie, ne porte aucun intérêt et doit être remboursé d'ici le 1er juin 2005. Postérieurement à la fin de l'exercice, le prêt a été entièrement remboursé.

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick
Notes accompagnant les états financiers
pour la période le 1 octobre, 2004 au 31 mars, 2005

5. Obligation en vertu du contrat de location-acquisition

Ci-dessous est présenté un échéancier des paiements minimaux exigibles en vertu du contrat de location-acquisition, expirant en octobre 2007, ainsi que le solde de l'obligation.

2006	7,664 \$
2007	7,664
2008	4,471
	<hr/>
	19,799
Moins: montant représentant l'intérêt à un taux de 11,002%	(2,634)
Solde de l'obligation	<hr/>
	17,165
Moins: portion courante	(6,076)
	<hr/>
	<u>11,089 \$</u>

6. Avantages sociaux futurs des employés

Régime de retraite :

La Commission et ses employé(e)s participent à un régime de retraite à prestation contributive administré par la province du Nouveau-Brunswick et la Loi sur la pension de la fonction publique. Le régime fournit des pensions aux employé(e)s du gouvernement provincial et certaines sociétés et organismes d'état basées sur les états de service et le salaire moyen des cinq meilleures années successives. Les frais pour ce régime de retraite sont équivalents à la contribution annuelle de 9,051 \$. Tout manque à gagner dans le financement de ce régime est garanti par la province du Nouveau-Brunswick, laquelle parraine ce régime.

7. Engagement

La Commission a négocié un contrat de location-exploitation de ses bureaux pour une période de 5 ans débutant au 1er janvier 2005. Les paiements annuels minimums au titre de ce contrat de location totalisent environ 100,000 \$.

8. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif et sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période visée. De par leur nature, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.